



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-JULIEN-DE-CHEDON

Séance du 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Chédon, dûment convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence du maire, M. Michel Leplard.

Présents : Mmes MM. Michel Leplard, Fabrice Raymond, Odile Juskiewicz, François Lantigny, Vincent Houry, Bernadette Bothereau, Jean-Claude Hénault, Caroline Prallet, Éric Girard, Thomas Brossier, Kélia Mercier, Leng Cha et Laurent Benoist, (arrivé à 19h02)

Absents excusés : Jacqueline Destouches, Barbara Vérité
Jacqueline Destouches donne pouvoir à Jean-Claude Hénault
Barbara Vérité donne procuration à Fabrice Raymond

M. François Lantigny a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend ensuite compte de la décision qu'il a prise, depuis le dernier conseil, dans le cadre des délégations qui lui sont confiées.

Arrivée de Laurent Benoist

Cette décision est la suivante :

Décision n°04/2024 – ECR – Lot 3 – Menuiserie extérieur aluminium – Avenant n°1

Un acte d'engagement est signé avec la SAS Ferrand – ZA 35 Clos des Raimbaudières à Saint-Georges-sur-Cher (41400), pour un montant de 1 232,50 €, pour la réalisation de travaux supplémentaires et travaux modificatifs liés à l'organigramme.

- Montant du marché : 46 937,55 € (HT) ;
- Montant de l'avenant n°1 : 1 232,50 € (HT) ;
- Montant total : 48 170,05 € (HT).

I) Vote des budgets primitifs 2024

Budget principal

Le maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'année 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à

- 901 092,76 euros pour la section de Fonctionnement
- 556 025,59 euros pour la section d'Investissement

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE OU CHAP	MONTANT	COMPTE OU CHAP	MONTANT
011	406 800,38	70	33 500,00
012	303 450,00	73	161 911,24
65	151 500,00	731	323 869,00
66	4 142,72	74	144 365,00
67	400,00	75	30 116,73
042	34 799,66	76	1,00
		013	25 000,00
TOTAL	901 092,76	TOTAL	718 762,97
		002	182 329,79
TOTAL	901 092,76	TOTAL	901 092,76

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE OU CHAP	MONTANT	COMPTE OU CHAP	MONTANT
16	38 026,10	040	34 799,66
21	302 315,69	041	4 111,26
23	211 572,54	10	118 448,00
041	4 111,26	13	86 000,00
		16	147 342,09
TOTAL	556 025,59	TOTAL	390 701,01
		001	165 324,58
TOTAL	556 025,59	TOTAL	556 025,59

Après sa présentation, le budget est ensuite voté chapitre par chapitre et opérations par le conseil municipal.

Votants : 15

Voix pour : 15

Par conséquent, tous les chapitres et opérations sont votés à l'unanimité.

Budget lotissement

Le maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'année 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à

- 25 232,73 euros pour la section de Fonctionnement

- 182 786,17 euros pour la section d'Investissement

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE OU CHAP	MONTANT	COMPTE OU CHAP	MONTANT
042	1 372,00	042	1 372,00
65	21 116,73	043	1 372,00
66	1 372,00		
043	1 372,00		
TOTAL	25 232,73	TOTAL	2 744,00
		002	22 488,73
TOTAL	25 232,73	TOTAL	25 232,73

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE OU CHAP	MONTANT	COMPTE OU CHAP	MONTANT
040	1 372,00	040	1 372,00
16	181 414,17		
TOTAL	182 786,17	TOTAL	1 372,00
		001	181 414,17
TOTAL	182 786,17	TOTAL	182 786,17

Après sa présentation, le budget est ensuite voté chapitre par chapitre par le conseil municipal.

Votants : 15

Voix pour : 15

Par conséquent, tous les chapitres et opérations sont votés à l'unanimité.

III) Fongibilité des crédits

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'au passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2022, le conseil municipal avait délibéré pour la mise en place de la fongibilité des crédits, qui permettait à l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

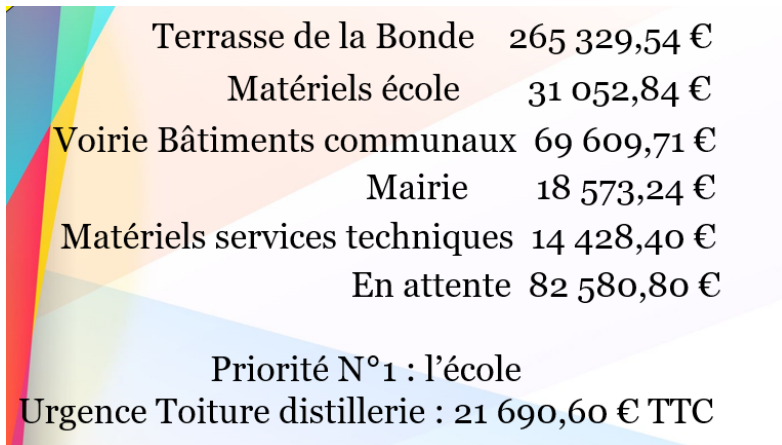
Désormais cette modalité de vote est annuelle et ne peut pas être prise a posteriori.

Le Maire demande aux membres du conseil municipal de réitérer cette délibération.

Le Conseil Municipal, pour le budget principal de la commune, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

III) Investissements 2024



Terrasse de la Bonde	265 329,54 €
Matériels école	31 052,84 €
Voirie Bâtiments communaux	69 609,71 €
Mairie	18 573,24 €
Matériels services techniques	14 428,40 €
En attente	82 580,80 €

Priorité N°1 : l'école
Urgence Toiture distillerie : 21 690,60 € TTC

Réfection de la toiture de la distillerie

Le maire présente le devis de monsieur Mahier Philippe pour la réfection de la toiture de la distillerie. Le montant du devis s'élève à 21 690,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 14 voix pour et 1 abstention :

- Approuve** le devis de monsieur Mahier Philippe pour un montant 18 075,50 € HT soit 21 690,60 € TTC.
- Autorise** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

IV) Convention relative à la création et au développement d'une bibliothèque à Saint-Julien-de-Chédon

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la construction de la nouvelle bibliothèque et afin de permettre à celle-ci de bénéficier de la desserte de documents et des services proposés par la médiathèque départementale, il y a lieu de signer une convention entre les deux parties.

Le maire donne lecture de la convention jointe puis demande au conseil municipal de la valider et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **valide** la convention lue et **autorise** M. le Maire à la signer.

V) Informations mutuelles

- Point CCV2C :
 - Présentation de l'Établissement Public Foncier Coeur de France EPIC, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.
 - Vocation principale : le portage foncier.

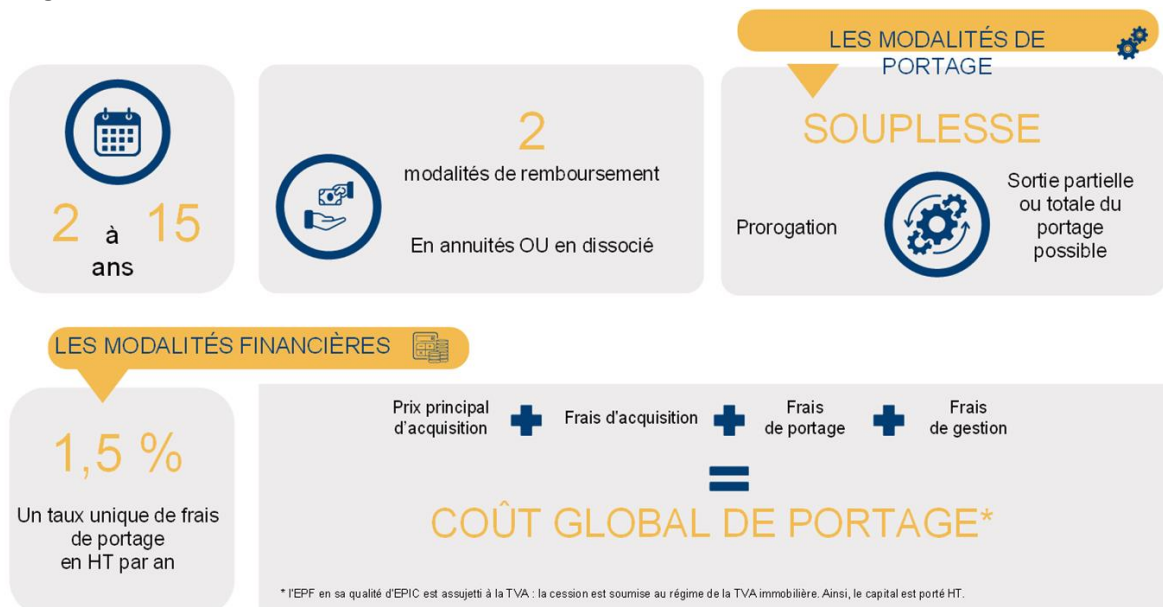
Maîtrise foncière adaptée :

- le portage : négocier, acquérir, porter, gérer et revendre les biens.
- le conseil : technique et juridique auprès de ses membres pour la mise en œuvre de stratégies foncières.

Axes d'interventions :



Portage foncier :



Jean-Claude Hénault demande si les projets sont menés en concertation avec la commune.
Le maire répond qu'au début oui.

- Renouvellement groupement de commande électricité
- Proposition groupement de commande gaz



- Participation citoyenne :
Protocole entre le préfet, le colonel gendarmerie et le maire
Associant les habitants à la protection de leur environnement
 - ✓ Développer auprès des habitants une culture de la sécurité ;
 - ✓ Renforcer le contact entre la gendarmerie nationale et les habitants ;
 - ✓ Développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

- Terrasse de la bonde :
 - ✓ Installation des livres dans la Terrasse de la Bonde le 11 avril 2024
 - ✓ Inauguration de la Terrasse de la Bonde le samedi 20 avril 2024 16 h

- Fabrice Raymond informe que le budget du SIVOS a été voté et celui du SIAAM aussi. Pour ce dernier, les investissements ont été validés mais en réflexion selon le COPIL.

- Odile Juszkiewicz informe que le budget du SIAEP a été voté.

- Le maire informe que les budgets du SMIEEOM et du Pays ont été votés.

Prochain conseil : mardi 30 avril 2024 – 28 mai 2024

Séance levée à 19h50